Envoyé en préfecture le 17/09/2026
Reçu en préfecture le 17/09/2026
Publié le
ID : 056-215600842-20260910-2026_36-DE

Département du Morbihan
Commune du HÉZO
56450

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le dix septembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune du Hézo, dûment convoqué en date du 04/09/2026, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Philippe GAIN, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux : 15 Présents : 13 Votants : 15

Présents : M. Philippe GAIN, Mme Mireille LEVRET, M. Jonathan ALFONSO, M. Christophe BOISDRON, M. Ehouarn DE BONVILLER, M. Tobia DALL'OSTO, Mme Gwendoline TUAL, M. Jean-Noël LOGET, M. Patrice FOUCHER, Mme Béatrice GREFF, M. François COOGIOLA, Mme Dominique MAMOU.

Absents : Mme Awen LE CHAPELAIN, Mme Nadia BARBO, M. François ROBERT.

Pouvoirs : Mme Awen LE CHAPELAIN a donné pouvoir à M. Jonathan ALFONSO, Mme Nadia BARBO a donné pouvoir à M. Philippe GAIN, M. François ROBERT a donné pouvoir à Mme Dominique MAMOU

Secrétaire de séance : M. François COOGIOLA

N°36/2026 – Election d'un adjoint au Maire

La Commune du HÉZO,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-7 à L 2122-7-1,

Vu la délibération n° 09/2026 en date du 27 mars 2026 relative à l'élection des adjoints fixant leur nombre à quatre,

Vu l'arrêté n° 08/2026 portant délégation de fonction du Maire à M. Yves JOUIN, 2ème adjoint, délégué aux finances et aux travaux,

Considérant que la lettre de démission de M. Yves JOUIN des fonctions de 2ème adjoint au Maire et de conseiller municipal, adressée à M. le préfet en date du 16/06/2026, a été acceptée en date du 25/06/2026,

Après en en avoir délibéré,

Le conseil municipal décide par un vote à main levée à la majorité, par 10 voix pour, 0 abstention et 5 voix contre :

- D'approuver le maintien du nombre d'adjoints à quatre.

- De décider que le nouvel adjoint occupera le même rang que l'élu dont le poste est devenu vacant.

Le conseil municipal décide par un vote à main levée à la majorité, par 10 voix pour, 0 abstention et 5 voix contre :

- D'autoriser le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Considérant que les adjoints sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires :

Envoyé en préfecture le 17/09/2026
Reçu en préfecture le 17/09/2026
Publié le
ID : 056-215600842-20260910-2026_36-DE

M. François COGGIOLA a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal.

Pour la constitution du bureau, le conseil municipal a désigné deux assesseurs au moins : MM. Ehouarn DE BONVILLER et Christophe BOISDRON

Après un appel à candidature, il est procédé au déroulement du vote sous la présidence de M. Philippe GAIN, Maire.

Considérant que le dépouillement des votes à bulletin secret a donné les résultats suivants :

Election du 2ème adjoint

Premier tour de scrutin :
Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
Nombre de votants : 15
Nombre de suffrages blancs ou nuls : 5
Nombre de suffrages exprimés : 10
Majorité absolue* : 6

* La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.

Nom des candidats (dans l'ordre alphabétique)	**Nombre de suffrages obtenus** (en chiffre)	**Nombre de suffrages obtenus** (en toutes lettres)
Mme Béatrice GREFF	9	Neuf
M. François ROBERT	1	Un

Mme Béatrice GREFF ayant obtenu la majorité absolue a été proclamée 2ème adjointe au Maire et a été immédiatement installée.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Philippe GAIN

Le secrétaire de séance,
François COGGIOLA